



Sujets d'examens

UM, UFR, IPAG, LAP, 2019-2020, Semestre 1

Les sujets sont fournis à titre indicatif et ne sauraient engager l'équipe pédagogique sur un type précis de sujet.

L.A.P.
Sem 1

PARTIEL 4 novembre 2019
IPAG - L.A.P. – Droit public

Equipe pédagogique : Jean-Marc MAILLOT
Nicolas MARTY

Dissertation :

Le juge administratif et la mesure de police administrative

AUCUN DOCUMENT AUTORISE

PARTIEL 4 novembre 2019
IPAG - L.A.P. – Droit public

Equipe pédagogique : Jean-Marc MAILLOT
Nicolas MARTY

Dissertation :

L'évolution de la notion de service public

AUCUN DOCUMENT AUTORISE

PARTIEL 9 mars 2020

IPAG - L.A.P.

Droit public

Dissertation :

La faute constitue-t-elle le fondement nécessaire de la responsabilité de la puissance publique ?

AUCUN DOCUMENT AUTORISE

**IPAG
2019/2020
1^{ER} SEMESTRE
MARDI 17 DECEMBRE 2019
09H – 12H**

**EXAMEN
LAP**

HISTOIRE CONTEMPORAINE

Mme Anne DAVID

SUJET :

**« Le monde contemporain : enjeux et
perspectives »**

IPAG
2019/2020
MERCREDI 27 MAI 2020
09H – 12H

RATTRAPAGE

1^{ER} SEMESTRE

LAP

HISTOIRE CONTEMPORAINE

Mme Anne DAVID

SUJET :

***Les grands chantiers engagés par
l'Union Européenne.***

AUCUN DOCUMENT AUTORISE

LAP.
Sem 1.

IPAG
2019/2020
1^{ER} SEMESTRE
MERCREDI 18 DECEMBRE 2019
09H – 12H

EXAMEN

LAP

INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES

M. Nicolas MARTY

SUJET :

**Commentez cette phrase de François Baroin,
président de l'Association des maires de
France (AMF) prononcée le 5 novembre 2019
à l'occasion de la présentation du 102ème**

Congrès des Maires :

***"La République repose sur deux murs
porteurs : l'Etat et la commune".***

1 page (photocop)

LAP.

Sem 1.

IPAG
2019/2020
1^{ER} SEMESTRE
MERCREDI 18 DECEMBRE 2019
14H – 17H

EXAMEN

LAP

QUESTIONS EUROPEENNES

Mme Katarzyna BLAY-GRABARCZYK
M. Christophe MAUBERNARD

NOM :

N°

PRENOM :

(Ne rien inscrire ici)

FILIERE :

SIGNATURE :

Université de Montpellier
IPAG
LAP
2019-2020

Questions européennes
(1h30)

Katarzyna Blay-Grabarczyk
Christophe Maubernard

Exercice : 30 Questions à choix multiple (QCM)

Répondez aux questions suivantes en prenant en compte qu'une seule réponse est correcte.

PARTIE 1

1. Le premier élargissement de l'Union européenne a eu lieu en :

- ☐ a. 1969
- ☐ b. 1973
- ☐ c. 1975

2. Les critères de Copenhague concernent :

- ☐ a. les conditions à remplir par les pays candidats pour leur adhésion à l'Union européenne
- ☐ b. les conditions de retrait de l'Union européenne
- ☐ c. l'application des politiques de l'Union européenne

3. La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne a été proclamée solennellement :

- ☐ a. à Nice en 2000
- ☐ b. à Lisbonne en 2000
- ☐ c. à Nice en 2001

4. Selon le TFUE, le Parlement européen, saisi d'une motion de censure sur la gestion de la Commission ne peut se prononcer sur cette motion après son dépôt qu'après au moins

- ☐ a. 2 jours
- ☐ b. 3 jours

☐ c. 5 jours

5. Quel pays a été à l'origine de la crise « de la chaise vide » en 1966 ?

- ☐ a. la France
- ☐ b. le Royaume-Uni
- ☐ c. le Luxembourg

6. La présidence du Conseil est assurée à tour de rôle par chaque État membre pour une durée de :

- ☐ a. six mois
- ☐ b. douze mois
- ☐ c. 2 ans et demi

7. Le Conseil européen réunit:

- ☐ a. les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'Union européenne
- ☐ b. les chefs d'État et de gouvernement ainsi que les ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'Union européenne
- ☐ c. les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'Union européenne et le président de la Commission européenne

8. La Commission européenne :

- ☐ a. est composée de 18 membres
- ☐ b. a un pouvoir de décision de principe
- ☐ c. a un pouvoir d'initiative

9. La Cour de justice de l'Union européenne se compose de :

- ☐ a. 28 juges et 11 avocats généraux nommés pour 6 ans
- ☐ b. 28 juges et 8 avocats généraux nommés pour 4 ans
- ☐ c. 28 juges et 8 avocats généraux nommés pour 6 ans

10. Quel est le domaine dans lequel le principe de l'unanimité au sein du Conseil continue à s'appliquer ?

- ☐ a. politique sociale
- ☐ b. fiscalité
- ☐ c. politique agricole commune

11. D'après le TUE, l'institution qui est chargée de promouvoir « l'intérêt général de l'Union et prend les initiatives appropriées à cette fin » est :

- ☐ a. la Commission européenne
- ☐ b. le Conseil européen
- ☐ c. le Parlement européen

12. Les compétences « exclusives » de l'Union européenne sont :

- ☐ a. L'union douanière, la politique de concurrence, la politique commerciale commune, la conservation des ressources biologiques de la mer et la politique monétaire pour les États membres dont la monnaie est l'euro
- ☐ b. la politique de concurrence, la politique commerciale commune, la politique monétaire pour les États membres dont la monnaie est l'euro et la libre circulation des personnes
- ☐ c. la politique de concurrence, la politique monétaire pour les États membres dont la monnaie est l'euro, le marché intérieur et la politique agricole commune

13. Le renvoi préjudiciel est une procédure :

- ☐ a. permettant à la Commission de contester la validité d'un acte de l'Union européenne
- ☐ b. permettant à un individu d'interroger la Cour de justice sur l'interprétation d'une disposition européenne
- ☐ c. permettant à une juridiction d'un État membre d'interroger la Cour de justice de l'Union européenne sur l'interprétation ou la validité du droit de l'Union dans le cadre d'un litige dont elle est saisie

14. La procédure législative ordinaire est une procédure de décision comportant une coopération entre :

- ☐ a. le Parlement, le Conseil et le Conseil européen
- ☐ b. le Conseil et la Commission
- ☐ c. le Parlement, le Conseil et la Commission

15. Le droit de retrait d'un État membre de l'Union européenne est actuellement prévue par :

- ☐ a. article 49 du Traité sur l'Union européenne
- ☐ b. article 50 du Traité sur l'Union européenne
- ☐ c. article 50 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne

PARTIE 2

1) La liberté de circulation des marchandises impose aux Etats membres :

- D'éliminer tous les obstacles tarifaires et non tarifaires ☐
- D'éliminer toutes les impositions intérieures ☐
- D'éliminer la plupart des obstacles non tarifaires ☐
- De renoncer à pouvoir invoquer la protection de l'environnement ☐

2) Les travailleurs salariés en droit de l'Union européenne :

- Sont toutes les personnes qui prestent un service contre rémunération ☐
- Prestent un service dans le cadre d'un lien de subordination ☐
- Ne peuvent travailler dans un autre Etat membre plus de 3 mois ☐
- Peuvent exercer une activité bénévole ☐

3) La position dominante d'une entreprise sur le marché

- Se mesure uniquement grâce aux parts de marché ☐
- Est constitutive d'un abus ☐
- Résulte toujours d'une entente entre plusieurs entreprises ☐
- Est la conséquence économique d'une plus grande efficacité sur le marché ☐

4): Une entente entre entreprises

- Doit nécessairement comporter au moins trois entreprises ☐
- Découle dans tous les cas d'un accord écrit ☐
- Découle d'un abus de position dominante d'une entreprise à l'entente ☐
- Peut être soumise aux dispositions sur les concentrations ☐

5) Un accord anticoncurrentiel entre entreprises:

- affecte aussi le commerce entre Etats membres ☐
- peut engager la responsabilité d'une seule entreprise ☐
- peut être un simple accord verbal ☐
- constitue une pratique concertée ☐

6) La libre prestation de services :

- s'applique uniquement quand le prestataire franchit une frontière ☐
- s'applique uniquement aux sociétés ☐
- s'applique aux activités économiques non salariées ☐
- s'applique uniquement quand la prestation franchit une frontière ☐

7) Les taxes d'effet équivalant à des droits de douane :

- Sont perçues au passage de la frontière ☐
- Ne peuvent pas être maintenues au titre d'une dérogation ☐
- Sont des impositions intérieures ☐
- Sont perçues par les autorités douanières européennes ☐

8) La liberté d'établissement :

- a la même portée juridique que la libre prestation de services ☐
- ne concerne que l'établissement à titre principal ☐
- ne concerne que les sociétés ☐
- suppose l'existence d'un établissement préalable dans l'Union ☐

9) Quelles est l'institution compétente pour le contrôle des aides d'Etat ? :

- la Commission européenne ☐
- le Conseil européen ☐
- le Conseil ☐
- le Contrôleur européen à la protection des données ☐

10) Les membres de la famille du travailleur migrant :

- Peuvent le suivre sans condition de nationalité ☐
- Peuvent exercer les mêmes activités que le travailleur migrant ☐
- Doivent disposer de ressources suffisantes ☐
- Doivent résider dans le même lieu que le travailleur migrant ☐

11) L'Etat peut réserver des emplois salariés à ses propres nationaux :

- de manière discrétionnaire ☐
- sous le contrôle de la Commission européenne ☐
- dans les administrations publiques ☐
- si la fonction comporte une participation à l'exercice de la puissance publique ☐

12) L'accès à une profession réglementée au sein des Etats membres :

- peut être réservée dans son intégralité aux nationaux ☐
- permet à l'Etat de refuser tout diplôme/certificat étranger ☐
- suppose une équivalence de diplôme et/ou d'expérience dans l'Etat d'origine ☐
- suppose dans tous les cas l'acquisition d'un titre ou d'un certificat ☐

13) Un(e) étudiant(e) peut bénéficier de la libre circulation au sein de l'Union :

- du fait de sa qualité de citoyen ☐
- du fait de son statut d'étudiant ☐
- du fait d'un programme d'échange avec une université/école étrangère ☐
- doit remplir des conditions spécifiques pour circuler ☐

14) Les droits de douane dans l'union douanière :

- visent à placer les marchandises sur un pied d'égalité fiscale ☐
- sont perçues lors du franchissement des frontières entre Etats membres ☐
- sont perçus par les administrations douanières nationales ☐
- peuvent faire l'objet d'une autorisation ponctuelle ☐

15) Une pratique concertée entre entreprises :

- Est le résultat d'un accord préalable ☐
- Doit être notifiée à la Commission européenne ☐
- Suppose la création d'une entreprise commune ☐
- Fait l'objet d'une interdiction absolue ☐